

CONNEXIONS

Comprendre une profession en évolution : L'Ordre sonde des nouveaux diplômés

Meagan Marwick se considère chanceuse d'avoir trouvé du travail un mois et demi après avoir terminé le programme du Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie en 2013. M^{me} Marwick est éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) au Northeastern Catholic District School Board à Timmins, en Ontario.

« J'aime bien travailler avec le groupe d'enfants d'âge scolaire, déclare M^{me} Marwick. C'est lorsque je me trouve dans la classe de jardin d'enfants que je donne le meilleur de moi-même. »

L'année dernière, M^{me} Marwick et d'autres diplômés de programmes d'éducation de la petite enfance (EPE) de 2013 ont participé à un sondage mené par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Le sondage intitulé *Transition vers l'accès à la profession et le début de carrière* a été envoyé à des membres de l'Ordre dans toutes les régions géographiques de l'Ontario.

Pourquoi un sondage?

Le recrutement d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance compétents et leur rétention dans la profession sont importants dans le maintien de services d'éducation et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

L'Ordre a élaboré le sondage pour recueillir des points de vue dans les domaines suivants :

- Expériences des personnes qui font une demande d'adhésion à l'Ordre
- Possibilités d'emploi dans le secteur des services à l'enfance
- Expériences d'accès à la profession
- Expériences de début de carrière
- Niveaux de confiance et de satisfaction professionnelles

Ce sondage, de même qu'un autre sondage mené auprès de diplômés de 2012, aidera l'Ordre à mieux comprendre et à mieux servir ses membres dans l'intérêt public. L'Ordre veut également



Meagan Marwick EPEI Timmins, ON

promouvoir une compréhension et une transparence accrues concernant ses processus de demande d'inscription et les questions touchant les membres, la profession et le public.

Suite à la page 5

Dans ce numéro...

- 2 Messages de la présidente et de la registrateure
- 3 Priorités stratégiques 2015-2018 et l'assemblée annuelle
- 4 Élections 2015
- 6 Collaboration interprofessionnelle
- S Les programmes intergénérationnels
- Aperçu du projet pilote de leadership

- II Conversation avec une EPEI
- 12 Questions d'exercice professionnel
- **13** Enquête sur les plaintes
- Dans l'intérêt public
- 16 Nouvelles dans le secteur

Message de la présidente



J'ai le plaisir d'annoncer que l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance tiendra son deuxième Symposium sur le leadership le 25 septembre 2015. Je me réjouis à l'idée de poursuivre la discussion sur l'importance du leadership et de la collaboration dans le secteur de l'éducation de la petite enfance.

Cette année, l'élection des membres du conseil de l'Ordre se déroulera en avril pour la circonscription électorale 3 – Région du Sud-Est, la circonscription électorale 4 – Région du Centre-Est et la circonscription électorale 8 – Région du Sud-Ouest. Si vous êtes une ou un EPEI éligible, veuillez participer à l'autoréglementation de notre profession en votant. Je souhaite également bonne chance aux personnes qui se portent candidates.

La sixième assemblée annuelle de l'Ordre, en janvier, a été diffusée en direct avec succès. Veuillez communiquer avec l'Ordre si vous avez des questions sur la présentation ou sur l'assemblée annuelle, en général.

Au début de l'année, j'ai commencé mon propre processus d'apprentissage professionnel continu et j'aimerais vous faire part de quelques-unes de mes réflexions. Tout d'abord, je vous encourage à utiliser les outils disponibles sur le site Web. Ils m'ont aidé à organiser et à comprendre ce que je devais faire, et à réfléchir à ma pratique. Deuxièmement, même si j'estime être une EPEI compétente, le fait de fixer un objectif garantira l'amélioration continue de ma pratique et me permettra de rester concentrée sur l'objectif de l'excellence dans l'exercice de la profession. Il se passe tellement de choses dans notre profession que des activités d'apprentissage sont toujours offertes.

Notre engagement à nous efforcer de poursuivre notre apprentissage enrichira les contributions que nous faisons aux personnes auxquelles nous offrons nos services. J'espère que vous vous joindrez à moi et participerez à ce voyage stimulant et que, comme moi, vous le considérerez aussi comme une aventure.

Bien à vous,

Josneh EPE |

Lois Mahon EPEI, présidente

Message de la registrateure



En décembre, la Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants (projet de loi 10) a été adoptée par le gouvernement de l'Ontario et a ensuite reçu la sanction royale. Le projet de loi 10 modifie la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance dans le cadre de l'examen obligatoire de la Loi. Le projet de loi abroge aussi la Loi sur les

centres de garde d'enfants et la remplace par la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance*. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que ces changements seront mis en œuvre par le gouvernement de l'Ontario.

Les prochains objectifs prioritaires stratégiques de l'Ordre seront établis en juin 2015. Afin de préparer la prochaine série d'objectifs prioritaires stratégiques pour 2015-2018, nous sommes en train de solliciter les commentaires des EPEI au moyen de tables rondes et d'un sondage en ligne. Je vous encourage à contribuer à définir l'orientation future de l'Ordre. Vous trouverez des précisions sur la façon de vous impliquer à la page 3.

Je suis heureuse d'annoncer qu'un deuxième projet pilote de leadership se déroulera cette année. Restez à l'écoute pour en savoir plus sur cette initiative passionnante.

Notre travail de sensibilisation se poursuit. L'Ordre rencontre régulièrement des représentants des établissements postsecondaires, a fait des présentations devant des candidats directeurs d'école dans trois conseils scolaires et organisé des réunions avec des employeurs et des syndicats pour discuter de notre fonction de réglementation de la profession. L'automne dernier, l'Ordre s'est entretenu avec des représentants de YMCA et des superviseurs des Premières Nations dans toute la province.

Le Groupe consultatif sur l'évaluation du programme de l'Ordre s'est réuni pour la première fois l'automne dernier, à Toronto. Ce groupe guidera et éclairera le suivi et l'évaluation du programme d'apprentissage professionnel continu (APC).

Cordialement,



Sue Corke, registrateure et chef de la direction

Objectifs prioritaires 2015-2018

Cet hiver, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a consulté des membres, des employeurs, des représentants du gouvernement et d'autres intervenants clés dans tout l'Ontario au sujet de ses objectifs prioritaires pour 2015-2018.

Tous les éducateurs et toutes les éducatrices de la petite enfance inscrits (EPEI) pourront participer à un sondage en ligne du 2 au 23 mars 2015 dans le cadre duquel on sollicitera leurs commentaires sur les objectifs prioritaires. Des renseignements sur la facon d'accéder au sondage seront envoyés par courriel à tous les membres actuels. Au moment d'offrir leurs commentaires, les EPEI devraient garder à l'esprit que le mandat de l'Ordre consiste à réglementer la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.

En avril 2015, le conseil de l'Ordre organisera une séance de planification stratégique afin de déterminer la prochaine série de priorités. Les membres seront tenus au courant durant le déroulement du processus cette année.

L'assemblée annuelle

Le jeudi 8 janvier 2015, l'Ordre a tenu sa sixième assemblée annuelle à l'Hôtel DoubleTree by Hilton à Toronto, en Ontario. Des membres de l'Ordre, des invités spéciaux du ministère de l'Éducation et d'autres parties prenantes du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ont participé à la réunion.

L'assemblée annuelle visait à informer les membres des activités de l'Ordre au cours de son sixième exercice financier. La présidente de l'Ordre Lois Mahon, EPEI, présidait l'assemblée. Anna Baas-Anderson, EPEI, présidente du comité des inscriptions, a communiqué de l'information sur le mandat du comité. Sue Corke, registrateure et chef de la direction, et Mélanie Dixon, EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, ont fait une présentation spéciale sur l'apprentissage professionnel continu.



Cette présentation se trouve sur le canal YouTube de l'Ordre à youtube.com/collegeofece.

À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. Connexions, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente, circonscription électorale nº 1 Eugema Ings EPEI, circonscription électorale nº 1 Lisa Lamarre EPEI, circonscription électorale nº 2 Susan Quaiff EPEI, circonscription électorale nº 3 Linda Cottes EPEI, circonscription électorale nº 4 Roxanne Lambert EPEI, circonscription électorale nº 4 Valerie Sterling EPEI, circonscription électorale nº 5 Richard (Dick) Winters EPEI,

circonscription électorale nº 5 Heather Yeo EPEI, circonscription électorale nº 5 Anna Baas-Anderson EPEI, circonscription électorale nº 6 Sophia Tate EPEI, circonscription électorale nº 6 Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente, circonscription électorale nº 7 Barbara Brown EPEI, circonscription électorale nº 8 Vera Niculena (Nici) Cole EPEI, circonscription électorale nº 8

Membres nommés du conseil

Madeleine L. Champagne, Ottawa Karen Damley, Mississauga Nermin Foda, Mississauga Rosemary Fontaine, Toronto Christine Forsyth, Toronto Bruce Minore, Thunder Bay Larry O'Connor, Brock Ann Robichaud-Gagné, Ottawa Nerene Virgin, Hamilton Ron Wideman, North Bay

Direction de l'Ordre

Registrateure et chef de la direction : Sue Corke Registrateure adjointe : Laura Sheehan Directeur, Services généraux : James Cha

Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts Directrice, Exercice professionnel: Mélanie Dixon EPEI

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur Connexions, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu.

La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2015 Ordre des éducatrices et de éducateurs de la petite enfance

Élections 2015

Du 20 mars 2015 au 29 avril 2015, les membres admissibles de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) seront en mesure de s'impliquer dans l'autoréglementation de leur profession en participant à l'élection des membres du conseil.

En tant que corps dirigeant de l'Ordre, le conseil prend des décisions importantes qui ont un impact sur l'avenir de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance.

Le conseil se compose de 14 éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui sont élus par d'autres membres de l'Ordre et de 10 membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario.

Les élections de cette année se dérouleront dans les circonscriptions électorales suivantes :

Circonscription électorale	Nombre de membres à élire
3 – Région du Sud-Est	1
4 – Région du Centre-Est	2
8 – Région du Sud-Ouest	2

Information sur le vote

En mars 2015, les membres éligibles qui ont fourni à l'Ordre une adresse électronique valide recevront un courriel contenant des instructions sur le vote électronique, une liste des candidates et candidats et une explication des procédures de scrutin, de même que des biographies et des déclarations des candidats pour les différentes circonscriptions électorales. Les membres éligibles qui n'ont pas fourni d'adresse électronique à l'Ordre recevront de l'information sur le vote par la poste en même temps.

Le vote débute le 20 mars. Conformément aux procédures du scrutin, l'Ordre doit avoir reçu tous les bulletins de vote (format papier ou électronique) le 29 avril 2015 avant 17 h 00, HNE. Les résultats des élections seront affichés sur le site Web une fois qu'ils seront officiels.

Autres façons de participer

Ce printemps, les EPEI qui ne sont pas des membres élus du conseil auront la possibilité de présenter leur candidature pour faire partie d'un comité en tant que non-membre du conseil. Parmi les différents comités, citons celui des plaintes, de discipline, d'aptitude professionnelle, d'appel des inscriptions, des inscriptions et des normes d'exercice.

Les membres de comité ne faisant pas partie du conseil seront nommés par le conseil pour siéger à des comités. La composition des comités étant complexe, on s'attend à ce que seulement un petit nombre de non-membres du conseil soit nommé chaque année.

Tous les membres actuels de l'Ordre recevront plus de renseignements sur la façon dont ils peuvent postuler à des postes de membre de comité ne faisant pas partie du conseil.

Étant donné les élections à venir, Heather Yeo EPEI, vice-présidente du comité des élections, aimerait encourager les membres à participer au processus. Connexions lui a demandé de préciser ce que cela signifie.

Pourquoi le conseil joue-t-il un rôle important pour la profession?

Le conseil de l'Ordre se livre à de nombreuses activités pour remplir son mandat de protection de l'intérêt public : notamment, il approuve les règlements administratifs de l'Ordre et les politiques du conseil, supervise le budget et reçoit des mises à jour sur le personnel.

Pourquoi les EPEI devraient-ils voter?

Les EPEI devraient voter parce qu'il s'agit d'une responsabilité professionnelle et d'un droit en tant que membre. Voter leur permet d'exprimer leur opinion.

Quel impact le fait de voter a-t-il sur la profession?

La capacité de voter est une validation de notre statut de professionnels et contribue à l'élever. En votant pour une candidate ou un candidat, vous savez que vous choisissez la personne la plus en mesure de s'acquitter du mandat de l'Ordre.



La liste des circonscriptions électorales se trouve sur le site Web de l'Ordre à ordre-epe.ca/elections. Les noms des candidats seront disponibles en ligne le 20 mars.



Rendez-vous sur le canal YouTube de l'Ordre à youtube.com/collegeofece pour regarder des membres du conseil faire part de leur expérience de participation à une élection.

Suite de la page 1

Conclusions du sondage

Des 2 873 membres invités à participer au sondage, nous avons reçu 70 réponses en français et 1 305 réponses en anglais.

Parmi les faits saillants du sondage, citons les suivants :

- Environ 96 % des répondants francophones et 86 % des répondants anglophones ont indiqué qu'ils étaient employés dans le secteur.
- 85 % des répondants francophones employés et 54 % des répondants anglophones employés ont trouvé un travail dans le secteur en deux mois ou moins. Les mêmes pourcentages de répondants étaient employés à temps plein.
- Les milieux de travail comprenaient entre autres des garderies agréées, des conseils scolaires, une association culturelle, un centre de ressources pour les familles des militaires, des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, un centre pour les élèves mères et un foyer communautaire.
- 8 % des répondants francophones et 23 % des répondants anglophones ont déclaré qu'ils travaillaient à temps partiel ou comme employés occasionnels ou suppléants.
- Bon nombre des EPEI travaillant à temps partiel ou comme employés occasionnels ou suppléants ont indiqué qu'ils regrettaient de ne pouvoir être en mesure de participer aux activités d'apprentissage professionnel offertes aux employés à temps plein.

 Environ 84 % des répondants francophones et 72 % des répondants anglophones ont indiqué que le processus d'inscription était « très facile » ou « facile ».

Prochaines étapes

Les résultats du sondage aideront éventuellement l'Ordre à planifier et élaborer des programmes et à prendre des décisions.



Vous avez envie d'en savoir plus? Le rapport complet sur le sondage se trouve à ordre-epe.ca/fr/ Members/Pages/ Resources.

Des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des enseignantes et enseignants discutent de la collaboration interprofessionnelle

Par Danielle Wagner EPEI

Septembre 2014 a marqué la cinquième et dernière année de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein (PAJETP) du gouvernement provincial dans les écoles élémentaires en Ontario. En conséquence de l'introduction de ce programme, les écoles ont pénétré dans des territoires inexplorés en jumelant deux catégories de professionnels distinctes – enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) et éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). Ces deux groupes d'éducateurs collaborent pour offrir aux enfants des expériences d'apprentissage par l'enquête et le jeu. La collaboration interprofessionnelle n'est certes pas unique à l'une ou l'autre des professions, mais les possibilités de réfléchir aux avantages et aux complexités du partenariat et d'en discuter sont essentielles.

En juillet 2014, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (EAO) ont coorganisé l'institut d'été, un forum

permettant aux deux professions d'explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique. L'institut visait à créer une compréhension commune des pratiques de collaboration éthiques dans le contexte du PAJETP. Des membres des deux professions travaillant dans un PAJETP ont été conviés à participer à l'atelier de deux jours lors duquel les participants ont pu réfléchir à leur pratique et prendre part à des activités collaboratives et à des discussions. L'Ordre et l'EAO ont chacun choisi 25 membres à partir de critères spécifiques, notamment la raison pour laquelle ils souhaitaient participer à l'atelier et des expériences variées dans un PAJETP. Les participants à l'institut ont travaillé à l'élaboration d'une ressource commune qui appuierait les normes déontologiques et professionnelles des deux organismes de réglementation et servirait d'outil de référence pour la collaboration interprofessionnelle.

Le premier jour de l'institut, Monica Faye EAO et Amanda Sarria EPEI, équipe d'éducatrices au sein du PAJETP



du Dufferin-Peel Catholic District School Board, ont parlé de la façon dont elles avaient réussi à établir une relation professionnelle fructueuse. Elles ont expliqué comment elles en sont venues à comprendre et à appliquer les principes du PAJETP et comment elles ont surmonté les difficultés dans la classe et en dehors. Les deux professionnelles ont également donné des détails sur la façon dont la perception de leur rôle avait évolué : elles se voyaient moins comme des « éducatrices » et plus comme des « coapprenantes » entre elles et avec les enfants.

Après avoir écouté les expériences de M^{me} Faye et M^{me} Sarria, les participants à l'institut d'été ont été invités à réfléchir à leurs propres récits et aux dilemmes éthiques auxquels ils avaient fait face dans un PAJETP. Ils ont participé à un exercice d'établissement d'un consensus qui portait sur les dimensions essentielles de la collaboration interprofessionnelle en vue de définir un cadre de réflexion.

On a également incité les deux groupes de professionnels à approfondir les principes clés associés à la collaboration et au leadership éthique inhérents au Code de déontologie et normes d'exercice pour les EPEI, et aux Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante pour les EAO. Une participante, en particulier, a examiné les normes déontologiques des deux organismes de réglementation et a reconnu qu'elle ne « savait pas que les normes déontologiques des deux organismes étaient si étroitement liées».

Les éducateurs ont appris qu'un certain niveau de conflit est nécessaire à l'apprentissage des adultes et à la collaboration professionnelle en regardant un vidéoclip présenté par Steve Katz, spécialiste de la cognition et de l'apprentissage, et de la formation des enseignants, sur le site Web *K to 2 Connections*. Selon M. Katz, un niveau modéré de conflit productif est indispensable à la croissance individuelle et collective des deux professionnels dans leur pratique.

« J'ai appris que le maintien d'une communication ouverte et la tenue de conversations courageuses jouent un rôle important dans la croissance professionnelle des éducateurs, ce qui ne leur est pas forcément familier », a déclaré une participante.

À la fin de l'institut, on a invité les participants à noter leur engagement envers des actions concrètes pour l'année scolaire à venir. Plusieurs d'entre eux ont reconnu qu'ils



devaient acquérir une meilleure compréhension des normes déontologiques et éthiques des deux organismes de réglementation de façon à pouvoir s'en servir pour guider le dialogue et établir des partenariats constructifs entre eux et au sein de l'équipe du PAJETP.

Le premier institut organisé par l'Ordre et l'EAO s'est avéré un succès. Il a donné aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance et aux enseignantes et enseignants la possibilité de parler de leurs expériences positives et des défis que les deux professions ont dû relever dans le cadre du PAJETP. Bon nombre de participants étaient enthousiastes à l'égard de ce qui les attend, maintenant qu'ils ont approfondi la notion de collaboration interprofessionnelle. Suite à la discussion et réflexion, ils reconnaissent qu'un dialogue ouvert entre les éducateurs est essentiel pour offrir un programme de qualité et un lieu d'appartenance et de participation aux apprenants de quatre et cinq ans de l'Ontario. Au cours des prochains mois, les participants de l'institut continueront à travailler à l'élaboration d'une ressource commune qui sera offerte aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance

Renforcement des communautés

Des programmes intergénérationnels tissent des liens entre des personnes âgées et des enfants

Par Jann Lee

Meagan Bell EPEI est connue pour la façon créative dont elle élabore les programmes pour les élèves du jardin d'enfants au Kanata Research Park Family Centre, à Ottawa, en Ontario. Qu'il s'agisse de faire du jardinage, se promener dans la nature ou de construire des royaumes de glace, l'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) éprouve une grande satisfaction à observer les enfants tandis qu'ils s'amusent et développent des compétences à partir de chaque activité.

Un programme de ce centre est apprécié d'un autre groupe de gens – les personnes âgées qui vivent à la résidence Chartwell Kanata. Chaque mois, depuis 2008, les enfants du centre éducatif rencontrent les personnes âgées de la résidence.

M^{me} Bell, qui s'implique dans des programmes intergénérationnels depuis 2010, attribue leur succès aux bienfaits multiples qu'ils apportent aux enfants. Bien que les visites des enfants soient d'une heure seulement, les bienfaits qu'elles représentent sont durables.

« Pour les enfants, c'est un moyen formidable de développer du respect et de la compassion, » indique-t-elle. « Les personnes âgées jouent le rôle de mentor et les aident à acquérir des aptitudes à la lecture et à la littératie. »

Parmi les activités variées proposées, mentionnons le chant, des activités artistiques et artisanales, la narration de contes et les conversations. Les enfants développent des aptitudes sociales en interagissant avec des personnes de diverses origines. La lecture est l'une des activités préférées, et les deux groupes choisissent et se lisent des livres à tour de rôle.

« Non seulement les enfants écoutent parler d'autres personnes, mais on les écoute aussi », explique M^{me} Bell qui réfléchit à chaque visite des enfants et en discute. « Beaucoup d'entre eux racontent à quel point ils sont heureux d'avoir la possibilité de lire à d'autres. »

Ce sentiment positif est également ressenti par les personnes âgées, bon nombre d'entre elles retrouvant leurs racines en interagissant avec les jeunes. « Un jour, une femme est venue tout spécialement nous remercier après une activité, se rappelle M^{me} Bell. Elle était enseignante autrefois et a déclaré que cela faisait un moment qu'elle n'avait pas eu la possibilité de lire à des enfants. »

Selon M^{me} Bell, des récits de ce genre confirment à quel point il est important que les centres éducatifs continuent à réfléchir aux activités et aux programmes qu'elles offrent. Les programmes intergénérationnels ont vu le jour au Kanata Centre après avoir exploré comment les enfants pouvaient établir des liens avec la communauté.

Le Code de déontologie et normes d'exercice est un outil fondamental à ses yeux, et ses collègues et elles se réfèrent souvent aux normes au moment de prendre des décisions. « Lorsque nous avons ce type de conversation, nous revenons toujours à nos racines, » ajoute-t-elle. « Nous examinons comment nous relions nos philosophies à la pratique. »

La Norme IV: C.4 du Code de déontologie et normes d'exercice préconise que les éducateurs de la petite enfance « utilisent les ressources et l'expertise disponibles dans leur communauté » et qu'ils « s'efforcent d'établir des partenariats communautaires pour le bien des enfants et des familles. » Selon M^{me} Bell, cette norme englobe l'objectif du programme.

L'établissement de liens solides a également été la motivation derrière le partenariat entre A Child's World (ACW) et la résidence pour personnes âgées Lookout Ridge, dans la région de Niagara. En 2008, ACW a ouvert un centre éducatif dans les locaux de



Les programmes intergénérationnels réunissent les personnes âgées et les enfants à travers des activités telle la lecture. Au ACW Child Care-Lookout Ridge, l'heure du conte est l'occasion pour les personnes âgées de partager les livres de leur enfance.

Crédit photo : ACW Child Care - Lookout Ridge

mmmmmmmmmmmm

Les enfants du Kanata Research Park Family Centre à Ottawa visitent régulièrement les personnes âgées à la maison de retraite locale. Des activités telles la décoration de biscuits permet aux enfants d'acquérir diverses compétences et crée des liens d'amitié entre les participants.

Crédit photo : Kanata Research Park Family Centre

la résidence. Actuellement, les enfants rendent visite aux personnes âgées au moins une fois par semaine et participent à des activités comprenant notamment de la danse de groupe, la plantation de fleurs, des activités artisanales et du chant en groupe.

« Les personnes âgées et les enfants aimant faire des activités similaires, il est facile de planifier des activités auxquelles les deux groupes peuvent participer », explique Shannon Goss EPEI, qui supervise le centre depuis quatre ans.

Comme M^{me} Bell, M^{me} Goss pense également que les bienfaits des programmes intergénérationnels sont évidents et incite d'autres EPEI à les envisager. « Ces programmes présentent d'énormes avantages », explique-t-elle. « Ils élargissent l'esprit des enfants – ils n'ont pas de préjugés à l'égard des personnes âgées et commencent à comprendre le processus de vieillissement. »



D'autres organismes dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des ieunes enfants reconnaissent la valeur du programme. Le Early Childhood Community Development Centre espère encourager les centres éducatifs de la région de Niagara à explorer des programmes intergénérationnels. Il a lancé un projet pilote, Building Strong Community Connections in Niagara through Seniors and Children, qui fournira aux programmes de centres éducatifs et aux résidences pour personnes âgées des idées, des ressources et des outils afin de favoriser les contacts entre les enfants et les personnes âgées.

Pour les EPEI qui souhaitent envisager les programmes intergénérationnels, Mme Bell affirme que la plupart des organismes et des familles sont réceptifs à l'idée d'une interaction entre les enfants et les personnes âgées. Bien que cela exige planification et organisation, l'EPEI déclare que les

bienfaits sont durables, si l'on juge par l'une de ses expériences.

« Parfois, lorsque nous nous rendons dans la résidence pour personnes âgées, des parents nous accompagnent », ajoute-t-elle. « Un jour, la maman d'un enfant a participé, toute enthousiaste à l'idée de se joindre à nous. Alors que nous marchions vers le centre éducatif, elle m'a confié que son père avait vécu dans cette résidence il y a longtemps. Il aurait été là quand le programme a débuté. »

M^{me} Bell poursuit : « Elle m'a dit que son père lui racontait à quel point il était content lorsque les enfants venaient à la résidence et, qu'avec le recul, c'est vraiment spécial pour elle de venir aujourd'hui dans cette même résidence avec son fils. »

Aperçu du projet pilote de leadership

Par Maya Chivi EPEI

Cela fait plus d'un an que l'Ordre a lancé son projet pilote de leadership à l'intention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI), mais les récits et les témoignages recueillis peuvent encore servir de modèle d'apprentissage continu pour les EPEI.

Lancé en septembre 2013, l'initiative d'une durée de huit mois impliquait 25 participants et six mentors. Le groupe a appris davantage sur le leadership dans le contexte de l'éducation de la petite enfance en testant et en commentant les outils élaborés pour le programme d'apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre. Les participants ont montré que, quelle que soit leur expérience dans le secteur, ils étaient capables d'apprendre et d'enrichir leur pratique par l'entremise de l'apprentissage continu. « Depuis que j'ai commencé à participer à ce projet pilote, je bouillonne d'idées et j'ai envie de questionner et de suivre mes intérêts », a déclaré une EPEI.

Les participants ont d'abord rempli l'Outil d'autoévaluation, qui leur a permis d'identifier leurs besoins d'apprentissage professionnel. Ils se sont ensuite servis du Plan d'apprentissage professionnel pour définir des objectifs concrets en les décomposant en étapes réalisables. Une participante a noté que son plan l'avait aidée à choisir des activités axées sur le leadership compte tenu de contraintes de temps et d'emplacement. Après avoir terminé leurs activités, les participants ont réfléchi à leurs expériences et documenté dans le Dossier d'apprentissage professionnel comment ils appliquaient les nouvelles connaissances à leur pratique.

Concevoir son propre apprentissage

Le projet pilote de leadership a permis aux participants d'explorer un éventail d'options d'apprentissage et d'en choisir une qui leur convenait. Par exemple, Rawia Hammad EPEI a déterminé par autoréflexion qu'un aspect de la croissance ou du leadership sur lequel elle souhaitait se concentrer était lié à la Norme II: A.1 du Code de déontologie et normes d'exercice. Elle s'est fixé des objectifs d'apprentissage professionnel pour mieux connaître le curriculum émergent et les programmes favorisant les possibilités d'apprentissage pour les enfants. L'un de ces objectifs consistait à participer à des ateliers sur ces sujets au collège local et à examiner les ressources offertes sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Une autre participante, Venessa Genier EPEI, s'est concentrée sur la Norme IV: B.2 du Code de déontologie et normes d'exercice. La norme traite du rôle des EPEI qui doivent observer les étapes du développement de l'enfant pour déterminer les programmes et le curriculum appropriés. M^{me} Genier estimait qu'une meilleure compréhension de ce domaine l'aiderait à améliorer sa pratique et à offrir davantage de soutien à ses collègues. Elle a donc lu un livre sur l'amélioration de la motricité fine et de la motricité globale des enfants.

Un grand nombre de participants ont estimé que le projet pilote de leadership a approfondi leur compréhension du professionnalisme et la valeur de l'apprentissage continu tout au long de la carrière d'une ou d'un EPEI.





Visitez **ordre-epe.ca** pour une version plus longue de cet article.

Conversation avec une EPEI

Les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont aussi uniques les uns que les autres, chacun ayant ses propres antécédents professionnels et une histoire à raconter. Dans notre conversation avec une EPEI, nous nous entretenons avec des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont une passion pour leur profession et pour les gens qu'ils desservent.

Au cours de ses 30 ans de carrière, Lynne Besner, EPEI, a occupé des postes liés à tous les aspects de l'éducation de la petite enfance, du travail dans un service de garde d'enfants à l'enseignement dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. À présent, en sa qualité de conseillère principale en politiques à la Direction des politiques et des programmes pour la petite enfance du ministère de l'Éducation de l'Ontario, M^{me} Besner appuie la prise de décisions du gouvernement dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.



Lynne Besner EPEI Toronto, ON

Q: En quoi consiste votre travail à la Division de la petite enfance du ministère de l'Éducation?

R: J'offre des conseils qui aident le gouvernement à prendre des décisions en matière de lois, de règlements, de politiques, de programmes et de stratégies. Nous examinons les tendances actuelles et la recherche, et contemplons des perspectives multiples comme par exemple, l'impact des décisions sur les parents, les enfants, les exploitants de centre éducatif et les éducateurs de la petite enfance.

Q: En quoi le fait d'être EPEI vous a-til aidée dans votre travail d'élaboration de programmes ou de politiques?

R: Cela m'a permis de réfléchir à l'importance des EPEI et de leur travail à un niveau plus global et de comprendre l'impact éventuel de certaines décisions sur les EPEI. Notre équipe compte beaucoup de gens qui ne sont pas des EPEI. Chaque personne apporte un point de vue unique compte tenu de ses antécédents en intervention précoce, dans des programmes d'aide à la famille et en politiques publiques.

Q: Sur quelles ressources pédagogiques avez-vous travaillé au ministère de l'Éducation?

R: J'ai appuyé l'élaboration de ressources comprenant notamment des vidéos sur L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui: Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario pour notre site Web. Penser, sentir, agir : Leçons tirées de la recherche sur la petite enfance (résumé de recherche et vidéos) a été publié en 2013. Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance a été publié en avril dernier. Ceci a été l'aboutissement de tout ce que nous avons appris ces dernières années en pédagogie pour la petite enfance.

Q: Selon vous, comment les EPEI utiliseront-ils ces ressources dans le cadre de leur apprentissage professionnel continu?

R: J'espère que ces ressources les aideront dans leurs discussions continues et leur réflexion sur la pratique. Il n'y a pas qu'une seule manière de s'en servir. Les questions peuvent constituer un point de départ à une réflexion sur sa propre pratique ou sur la pratique à un niveau communautaire, à des discussions en groupe et à la création de communautés d'apprentissage.

Q: Avez-vous des conseils à donner aux EPEI qui s'intéresseraient à un travail d'élaboration de programmes et de politiques dans le domaine de l'éducation de la petite enfance?

R: Il existe des possibilités aux niveaux municipal et provincial. Certaines grandes organisations ainsi que des communautés des Premières Nations recrutent du personnel pour élaborer des politiques. Il n'y a pas de cheminement de carrière spécifique ni de formation spéciale exigée. Les EPEI intéressés devraient envisager de suivre des cours additionnels en administration ou en politiques publiques.

Ou provincia de suivre des cours additionnels en administration ou en politiques publiques.

Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordre-epe.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.

Questions d'exercice professionnel



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe. ca pour obtenir plus de renseignements



Vous pouvez trouver les colonnes précédentes de **Questions d'exercice professionnelles** dans la section exercice professionnelle du site Web de l'Ordre, **ordre-epe.ca**

Dans la pratique

Réfléchissez à une occasion où un parent aurait fait une demande qui n'était pas conforme à vos normes déontologiques et professionnelles en tant qu'EPEI. Par vous-même ou avec des collègues, imaginez des scénarios de demandes semblables et les mesures que vous pourriez prendre, compte tenu des différents rôles et contextes. Reliez ces exemples au Code de déontologie et normes d'exercice, tout en prenant en considération le Code des droits de la personne de l'Ontario.

Je suis directrice d'un centre éducatif où un éducateur de la petite enfance inscrit (EPEI) travaille dans la salle des bambins. Les parents m'ont demandé qu'il ne change pas les couches de leur enfant. Comment devrais-je répondre à leur demande?

Il est important d'explorer pourquoi les parents ont fait la demande. Il arrive que de telles demandes s'appuient sur des questions de performance et qu'elles doivent être traitées avec les parents et le personnel. Dans d'autres cas, cela pourrait résulter de l'opinion personnelle des parents qui peut être liée au sexe de la personne, à des facteurs culturels ou religieux, ou à des expériences passées. Les relations avec les familles s'appuient sur la confiance, l'ouverture et le respect de la confidentialité. Selon la norme I: E du Code de déontologie et normes d'exercice, les EPEI « établissent des rapports professionnels et bienveillants avec les enfants et les familles. »

En supposant que le problème vienne du sexe de la personne, il est important de tenir compte du fait que l'opinion personnelle des parents peut être fondée, par exemple, sur des croyances culturelles ou religieuses, qui sont reconnues comme des motifs protégés en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario. Dans un tel cas, un superviseur aura le devoir de s'assurer que la demande des parents soit satisfaite dans la mesure où il n'en résulte aucune contrainte excessive (une « contrainte excessive » tient compte de facteurs tels que le coût ou les risques pour la santé et la sécurité). L'éducateur de la petite enfance inscrit a le droit d'être à l'abri de toute discrimination fondée sur le sexe dans le cadre de son emploi. Étant donné qu'il n'existe pas de hiérarchie des droits en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, vous devrez trouver un équilibre entre ces droits concurrents dans le but de dissiper les préoccupations d'une manière satisfaisante pour toutes les parties.

Il est important d'informer les parents que le membre du personnel a reçu une formation, est inscrit auprès de l'Ordre et tenu de se conformer aux normes déontologiques et professionnelles qui s'appliquent à tous les EPEI. Quel que soit leur sexe, les EPEI sont censés être bienveillants, justes et avoir de l'empathie, et agir avec intégrité lorsqu'ils supervisent des enfants. Selon la section A. Responsabilités envers les enfants, « les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance se donnent pour responsabilité première d'assurer le bien-être et l'apprentissage de tous les enfants placés sous leur surveillance professionnelle. »

Enquête sur les plaintes

L'Ordre des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.



Pour en savoir plus sur les audiences, les décisions, les règles de procédures et les ressources disponibles, consultez la section Plaintes et discipline du site Web de l'Ordre.

Plainte

Deux membres ont omis de tenir à jour le dossier médical d'un enfant, en conséquence de quoi l'enfant a été exposé à un allergène alors qu'il se trouvait au centre de garde d'enfants.

Décision du comité

Rappel écrit

Sommaire

L'Ordre a reçu deux plaintes séparées concernant la négligence de deux éducatrices de la petite enfance inscrites (EPEI), ayant entraîné une réaction allergique chez un enfant au centre éducatif. Les allégations sont les suivantes:

- Les deux membres ont été informées de la nouvelle allergie de l'enfant par les parents de celui-ci, mais aucune des deux n'a mis à jour le plan anaphylactique de l'enfant en conséquence. La membre A a également omis de communiquer l'information à l'équipe de restauration.
- Au centre éducatif, on a servi à l'enfant de la nourriture contenant le nouvel allergène; il l'a consommée et a eu une réaction anaphylactique.
- L'éducatrice de l'enfant a essayé d'utiliser un EpiPen, mais cela n'a pas marché. Elle a ensuite sollicité l'aide de la membre B, qui a fourni l'EpiPen du frère de l'enfant.
- Étant donné que l'EpiPen du frère avait été utilisé, la membre B a reçu pour consigne d'aller chercher l'EpiPen de secours à l'école adjacente pour l'avoir sous la main lorsque l'enfant reviendrait au centre educatif l'après-midi, après les cours. La membre B ne l'a pas fait.

Les membres ont été avisées individuellement des plaintes formulées contre elles. Elles ont répondu aux allégations séparément.

- La membre A a nié les allégations formulées contre elle.
 Elle a indiqué que les parents l'avaient seulement informée que l'enfant allait subir de nouveaux tests d'allergie, et non que l'enfant avait une nouvelle allergie.
- La membre B a nié les allégations formulées contre elle. Elle a indiqué qu'elle avait noté la nouvelle allergie dans le livre de communication et avait communiqué verbalement l'information au personnel du centre de garde d'enfants, y compris à sa superviseure, la membre A. Elle a déclaré qu'elle avait l'intention d'aller chercher l'EpiPen de secours à l'école, mais qu'elle n'avait pas eu le temps de le faire.

Le comité des plaintes a conclu que le comportement des membres de l'Ordre était indigne d'éducatrices de la petite enfance inscrites et leur a rappelé les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre.

Les allergies pouvant être extrêmement graves, le comité a insisté auprès des membres sur l'importance de prendre au sérieux de tels troubles médicaux. « Les superviseurs assument la responsabilité ultime de tous les aspects du programme, y compris celle d'obtenir de nouveaux formulaires de déclaration d'allergies et de tenir à jour des dossiers du centre de garde d'enfants », a écrit le comité dans sa décision pour la membre A. Le comité a noté que la membre B «... n'avait pas fait l'effort de chercher l'aide nécessaire auprès de ses collègues pour s'acquitter de sa responsabilité », lorsqu'elle avait omis de récupérer l'EpiPen de secours, faisant ainsi courir un risque à l'enfant. En ne collaborant pas avec ses collègues pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, la membre B a contrevenu à la norme IV : C.1. •

Dans l'intérêt public

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'inaptitude professionnelle.

Peggy O'Meara Certificat d'inscription n° 10502 Réprimande; ordonnance exigeant que la membre fasse un travail de recherche et de rédaction

Un sous-comité du comité de discipline a conclu que Peggy O'Meara était coupable de faute professionnelle pour avoir contrevenu de façon répétée et intentionnelle à des articles de la *Loi sur les centres de garde d'enfants*. M^{me} O'Meara, qui a reçu son certificat d'inscription en mai 2009, a participé à l'audience du 5 décembre 2014 par téléconférence et n'était pas représentée par un avocat.

Au moment où la faute professionnelle a été commise, M^{me} O'Meara était propriétaire et exploitante d'un centre de garde d'enfants non agréé. Bien qu'elle ait déposé une demande de permis auprès du ministère, sa demande n'avait pas encore été approuvée.

Au cours de plusieurs inspections sur les lieux, des fonctionnaires du ministère ont observé que M^{me} O'Meara accueillait plus d'enfants au centre que ne l'y autorisait la *Loi sur les centres de garde d'enfants*, ceci étant confirmé par le registre des présences. Le ministère a demandé à plusieurs reprises à M^{me} O'Meara de réduire le nombre d'enfants au centre, mais bien qu'ayant

informé le ministère qu'elle l'avait fait, elle a continué à fonctionner avec plus d'enfants que ce que la Loi autorisait.

M^{me} O'Meara a souligné les circonstances atténuantes qui l'avaient amenée à contrevenir à la *Loi sur les centres de garde d'enfants*. Elle a déclaré que lorsqu'elle avait soumis la demande de permis pour le centre de garde d'enfants, elle prévoyait que le processus ne prendrait que quelques mois. Cependant, trois mois après avoir déposé sa demande, le ministère l'a avisée qu'elle devait la soumettre à nouveau, car des changements avaient été apportés au processus de demande.

M^{me} O'Meara a indiqué qu'en attendant qu'un permis soit accordé au centre de garde d'enfants, elle avait exploité le centre en suivant les mêmes règles et normes qu'un centre de garde d'enfants agréé. Elle a maintenu que si le centre n'avait pas reçu de permis, c'était en raison de lenteurs administratives au ministère, et non d'un défaut quelconque des installations.

Le sous-comité a examiné l'énoncé conjoint des faits, un énoncé conjoint quant à la sanction et les observations de la membre, et conclu que M^{me} O'Meara était coupable de faute professionnelle. Le sous-comité a ordonné à M^{me} O'Meara de se présenter devant lui pour recevoir une réprimande et l'obliger à faire un travail de recherche et à rédiger une composition de 1 000

mots au moins, intitulée « *Dix façons de faire preuve de professionnalisme en tant qu'EPE et en tant que leader dans la profession/le secteur* ». Ce travail devra être remis à la registrateure aux fins d'approbation dans les trois mois qui suivent l'ordonnance.

Le sous-comité a conclu que M^{me} O'Meara a contrevenu aux paragraphes 2 (8), 2 (10) et 2 (21) du Règlement de l'Ontario 223/08 223/08 ainsi qu'aux normes A.1, IV: A.2 et IV: E. du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Une indication relative à la décision du comité et le statut de la membre sont portés au tableau public de l'Ordre.

Généralement, le comité de discipline ordonne qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre Connexions. Vous trouverez dans Dans l'intérêt public les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

Rebecca Coleman Certificat d'inscription n° 46381 Réprimande; ordonnance exigeant que la membre suive un cours

Lors de l'audience tenue le 19 décembre 2014, Rebecca Coleman a été reconnue coupable de faute professionnelle par le sous-comité du comité de discipline pour avoir omis de signaler un cas présumé d'enfant maltraité à de multiples occasions. M^{me} Coleman, qui a reçu son certificat d'inscription en octobre 2013, était présente à l'audience et représentée par un avocat.

M^{me} Coleman travaillait depuis février 2010 dans le centre de garde d'enfants où la faute a été commise. Bien qu'elle ait été informée à de nombreuses reprises par le parent d'accueil de l'enfant qu'il était possible que celuici soit victime de mauvais traitements et qu'ils aient observé de multiples ecchymoses sur son dos, M^{me} Coleman n'a pas contacté les Services à l'enfance et à la famille.

À l'audience, M^{me} Coleman a manifesté des remords et s'est excusée. L'avocat qui la représentait a indiqué que jusqu'à présent, M^{me} Coleman n'avait pas d'antécédents disciplinaires et que la question en cause n'était pas une représentation exacte de ses capacités d'éducatrice. L'avocat a poursuivi en

disant que M^{me} Coleman avait commis une faute, mais que bien qu'il s'agisse d'une faute grave, elle n'était ni préméditée ni intentionnelle.

Le sous-comité a examiné l'énoncé conjoint des faits, un énoncé conjoint quant à la sanction, un plaidoyer de culpabilité et les observations de l'avocat, et conclu que M^{me} Coleman était coupable de faute professionnelle. Le sous-comité a ordonné à M^{me} Coleman de se présenter devant lui pour recevoir une réprimande et l'obliger à suivre un cours portant sur les normes déontologiques et professionnelles à ses propres frais et à la satisfaction de la registrateure.

Le sous-comité a conclu que M^{me} Coleman a contrevenu aux paragraphes 2 (8), 2 (10) et 2 (21) du Règlement de l'Ontario 223/08 ainsi qu'aux normes I: B, I: F, III: A.1, IV: A.2 et IV: C.1 du Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre.

« Bien qu'elle soit au courant des préoccupations du parent d'accueil de l'enfant et qu'elle ait observé des signes de mauvais traitements, la membre n'a pas prévenu les autorités compétentes aussi vite qu'elle l'aurait dû », a écrit le comité. « S'il ne semble pas que la membre ait eu l'intention de faire du tort à l'enfant, son inaction et le fait qu'elle n'ait pas rempli ses obligations d'éducatrice responsable de s'occuper

d'un enfant, ont mis en péril la santé, la sécurité et le bien-être de celui-ci. »

Une indication relative à la décision du comité et le statut de la membre sont portés au tableau public de l'Ordre. ©



Association of Early Childhood Educators Ontario

L'Association of Early Childhood Educators Ontario (AECEO) a annoncé le départ à la retraite de sa directrice générale, Eduarda Sousa. Vous trouverez ci-dessous un extrait révisé et condensé d'une lettre envoyée aux membres de l'AECEO par la présidente du conseil, Rachel Langford, au sujet de son départ.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais annoncer que notre directrice générale, Eduarda Sousa, quittera son poste à l'AECEO à compter du 1er janvier. M^{me} Sousa est au service de l'AECEO depuis 1994 et y a montré un dévouement sans borne. Sous sa houlette, l'AECEO a joué un rôle central dans le domaine de l'éducation et de la garde des jeunes enfants en Ontario. Elle s'est faite la championne de la croissance professionnelle des éducatrices et éducateurs de la petite enfance en introduisant un éventail d'initiatives portant notamment sur l'importance de compétences en leadership, l'équivalence pour les EPE formés à l'étranger et l'agrément de l'AECEO.

Le 5 janvier, Shani Halfon prendra la tête de l'organisation en tant que coordonnatrice par intérim de l'AECEO. M^{me} Halfon, EPEI, est titulaire d'un grade en éducation de la petite enfance et d'une maîtrise ès arts en études de la petite enfance. Fervente défenseuse des EPE et du personnel des centres éducatifs dans son ensemble, elle se consacre à être un leader en trouvant des moyens de placer les EPE au centre des discussions sur les politiques, la recherche et la pratique dans le domaine de l'éducation et de la garde des jeunes enfants.

Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014

L'automne dernier, l'Atkinson Foundation a publié le Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014. Ce rapport donne un aperçu des services d'éducation de la petite enfance de la province à partir de 19 points de référence organisés en cinq catégories. Le rapport peut être consulté à **timeforpreschool.ca**.

Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance

Carolyn Ferns est la nouvelle coordonnatrice des politiques publiques et des relations avec le gouvernement de la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance. Elle occupait auparavant le poste de chercheuse à l'unité des ressources et de la recherche sur la garde d'enfants.

Contactez-nous à...

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance 438, avenue University, bureau 1900 Toronto ON M5G 2K8

Téléphone: 416 961-8558 Sans frais: 1 888 961-8558 Télécopieur: 416 961-8772 courriel: info@ordre-epe.ca site Web: ordre-epe.ca



Regardez-nous sur... youtube.com/collegeofece

